Conditions d'utilisation du service Accès international (les «conditions») Version d'octobre 2023 – inclusion de la consultation des comptes par un tiers approuvé

Les présentes conditions régissent la prestation du service Accès international par les entités de la HSBC applicables. Elles remplacent toute version antérieure des conditions que vous pourriez déjà avoir acceptées lorsque vous avez lié des comptes par l'intermédiaire du service Accès international.

Remarque concernant la Banque HSBC Canada

La Banque HSBC Canada («HSBC Canada») fera bientôt partie de la Banque Royale du Canada («RBC»). Si vous choisissez de lier aujourd'hui des comptes détenus auprès d'une entité de la HSBC à HSBC Canada, vous consentez à ce que les renseignements sur vos comptes liés à la HSBC soient communiqués à RBC en qualité de tiers approuvé, conformément aux conditions qui suivent. Vous pourrez ainsi continuer à consulter vos comptes liés détenus auprès d'entités de la HSBC au moyen du service RBC Banque en Direct et à consulter vos nouveaux comptes RBC par l'intermédiaire du service Accès international de la HSBC, et continuerez à profiter de ce service dans d'autres marchés de la HSBC. Pour que cet échange bidirectionnel ait lieu, vous devez fournir un consentement semblable à RBC afin que RBC nous transmette les renseignements sur vos comptes RBC.

Si vous ne souhaitez pas continuer à utiliser ce service et transmettre des renseignements sur vos comptes à RBC, veuillez ne pas lier vos comptes à HSBC Canada.

(Tous les termes utilisés dans cette introduction qui n'ont pas déjà été définis ont le sens qui leur est donné ci-dessous.)

Qu'est-ce que le service Accès international de la HSBC?

Le service Accès international de la HSBC (le «service») vous permet de lier et de consulter, par l'intermédiaire des services bancaires mobiles et en ligne, les comptes que vous détenez auprès de la HSBC dans plus d'un pays.

Dans certains cas, vous pouvez également lier et consulter des comptes détenus auprès d'un établissement financier tiers (un «tiers approuvé») si la HSBC a pris avec ce tiers approuvé des dispositions visant à rendre accessibles les comptes pertinents au moyen du service Accès international. Lorsque vous nous demandez d'établir un lien avec un tiers approuvé (et que vous acceptez que ce tiers approuvé soit lié à la HSBC), les comptes HSBC que vous avez liés avec le service pourront être consultés au moyen des services bancaires mobiles ou en ligne du tiers approuvé, et les comptes détenus auprès du tiers approuvé pourront être consultés au moyen du service Accès international (sous réserve des conditions que vous aurez convenues avec le tiers approuvé).

On appelle les comptes que vous détenez à la HSBC et auprès d'un tiers approuvé que vous liez avec le service vos «comptes liés». L'établissement d'un tel lien fait en sorte que tous les comptes liés peuvent en tout temps être consultés et transmis entre les entités de la HSBC et les tiers approuvés liés, et ce, tant qu'ils demeurent liés.

Le service n'est pas offert dans tous les pays et toutes les régions, et n'est pas accessible à l'aide d'un appareil mobile partout dans le monde. De plus, certains aspects du service (notamment les comptes qui peuvent être liés ou consultés ou la possibilité des transférer des fonds entre des comptes) pourraient ne pas être offerts partout ou lorsque le service fait intervenir un tiers approuvé.

C'est l'entité de la HSBC qui vous donne accès aux services bancaires mobiles ou en ligne que vous utilisez pour consulter vos comptes et que vous avez utilisés pour lier vos comptes qui vous fournit le service. Les termes «nous», «notre» et «nos» utilisés aux présentes désignent cette entité de la HSBC.

A. Utilisation du service

1. Vos renseignements

Vous convenez que nous pouvons accéder aux renseignements sur vos comptes liés, les utiliser, les récupérer et les transmettre (les «renseignements sur les comptes», décrits plus loin) dans le but de vous fournir le service. Dans la mesure où les renseignements sur les comptes contiennent des données personnelles, vous reconnaissez que ces données personnelles seront traitées conformément à notre avis de confidentialité et à toute autre condition qui vous a été communiquée (voir la section D-1 ci-dessous). En nous soumettant des renseignements, vous convenez que si vous n'en êtes pas le propriétaire, ce dernier accepte que nous les utilisions aux fins énoncées ci-dessus. Si, par suite d'une demande de votre part, les renseignements sur les comptes liés de la HSBC sont communiqués à un tiers approuvé, cette communication sera basée sur la compréhension que chaque tiers approuvé est indépendamment responsable de son propre traitement des données. Si vous avez des questions sur le traitement de vos données par un tiers approuvé, veuillez vous reporter aux conditions applicables ou aux avis de confidentialité de ce tiers.

Les renseignements sur les comptes qui sont transmis ou rendus accessibles au moyen du service comprennent ceux qui sont nécessaires pour produire un relevé sommaire de vos comptes liés, par exemple : votre numéro de compte, le pays ou la région, la description du produit, l'état du compte, le solde disponible, le code de la devise et la date de la plus récente mise à jour. Seuls les renseignements nécessaires à la prestation du service seront transmis et l'information est en tout temps protégée par des contrôles appropriés.

2. Accès aux comptes

Vous reconnaissez que nos employés et les employés de tout tiers approuvé, les autorités de réglementation qui régissent nos activités, nos tiers fournisseurs de services, nos vérificateurs, nos conseillers juridiques et nos autres mandataires peuvent avoir accès à vos renseignements (y compris ceux sur vos comptes) tel qu'il peut raisonnablement être nécessaire dans le cadre de la prestation du service, de l'examen des plaintes et du respect des lois et règlements et de tout code applicables.

3. Directives à l'égard du service

Vous convenez de vous conformer aux directives que nous vous donnons en tout temps à l'égard de l'utilisation du service ou de la sécurité de celui-ci. Nous ne communiquerons jamais avec vous pour vous demander vos mots de passe ou vos renseignements de connexion. Vous convenez de ne pas : i) utiliser le service à des fins illégales ou malhonnêtes ou de quelque manière que ce soit qui contrevient aux lois ou règlements locaux, nationaux ou internationaux applicables; ou ii) sciemment transmettre des données ou envoyer ou télécharger du matériel contenant des virus, des chevaux de Troie, des vers, des bombes à retardement, des enregistreurs de frappe, des logiciels espions ou tout autre programme ou code informatique nuisible semblable ayant pour but de perturber le fonctionnement du service ou de tout logiciel ou matériel informatique.

4. Nos droits à l'égard du service

Vous reconnaissez et convenez que la HSBC détient tous les droits à l'égard du service et du contenu affiché sur ses sites. Il ne vous est permis d'utiliser ce contenu que dans le cadre du service. Vous ne pouvez copier, reproduire ou distribuer ce contenu, ni créer de produits dérivés de celui-ci. Vous convenez également de ne pas faire de rétroingénierie ni de décompiler tout élément de notre technologie, y compris, notamment, les applets Java liés au service.

5. Accès à l'information des autorités fiscales et de réglementation

Vous reconnaissez qu'en utilisant le service pour consulter les comptes liés que vous détenez dans tout autre pays ou région du monde, les autorités fiscales et/ou de réglementation de cet autre pays ou région où vous détenez des comptes liés pourraient, en vertu de la loi, avoir un droit d'accès aux renseignements concernant vos comptes. Il peut entre autres s'agir des autorités des pays où un tiers approuvé exerce ses activités et avec lequel vous nous avez demandé de communiquer vos renseignements pour pouvoir accéder aux comptes liés.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à demander conseil à des conseillers fiscaux ou juridiques.

B. Annulation, interruption et changements

1. Annulation du service

Vous pouvez annuler le service en tout temps. Dès réception de votre demande d'annulation du service, nous mettrons fin aux liens entre vos comptes HSBC et les comptes de tout tiers approuvé. Vous pouvez également demander, en tout temps, qu'un ou plusieurs pays où sont situés des comptes liés soient retirés du service. Le service sera annulé si vous retirez tous les comptes liés du service. Les renseignements sur les comptes liés transmis avant l'annulation du service ou le retrait de comptes liés peuvent être conservés par les autres entités de la HSBC ou, s'il y a lieu, par les tiers approuvés qui étaient liés, et ce, même après l'annulation ou le retrait. Pour en savoir plus, lisez les avis de confidentialité des entités concernées ou des tiers approuvés.

2. Interruption du service

Nous nous **réservons le droit** d'interrompre le service en tout temps, avec ou sans préavis, de façon temporaire ou permanente, si vous manquez aux présentes conditions ou aux conditions de toute autre entente que vous avez conclue avec nous, si vous ne respectez plus les critères d'admissibilité de la HSBC, si nous soupçonnons une infraction à la sécurité, si nous devons effectuer un entretien ou, si à des fins commerciales, légales ou réglementaires, nous jugeons, à tout moment, que la prestation du service n'est plus viable.

3. Changements apportés au service et aux présentes conditions

Nous pouvons modifier le service ou les présentes conditions en tout temps, notamment en supprimant des comptes ou des pays/régions où le service est disponible, ou en révoquant la capacité de lier ou de consulter des comptes détenus auprès de tiers approuvés. Au besoin, nous vous remettrons l'avis requis par la loi, les règlements ou tout code applicable. Nous pouvons également imposer des frais pour l'utilisation du service en vous donnant un avis tel qu'il est requis par la loi, les règlements ou tout code applicable. Si vous n'acceptez pas les changements (y compris les frais), vous pouvez cesser d'utiliser le service avant que les changements ne soient apportés. Vous reconnaissez que nous ne serons pas responsables envers vous ou tout tiers des changements apportés au service ou de l'interruption de celui-ci.

C. Aucune garantie et limites à notre responsabilité

1. Aucune garantie

Nous prendrons des mesures raisonnables afin de nous assurer que tout renseignement qui vous sera fourni dans le cadre de l'utilisation du service est représentatif des renseignements qui se trouvent dans nos systèmes informatiques, ou lorsque les renseignements sont fournis par un tiers (y compris un tiers approuvé), est représentatif des renseignements que nous recevons de ce tiers. Cela dit, en raison de la nature du service et de circonstances hors de notre contrôle raisonnable, vous reconnaissez que nous ne pouvons garantir, ni nous engager à déclarer (de manière expresse ou implicite), que les renseignements fournis par l'intermédiaire du service sont complets, exacts ou à jour.

2. Limites à notre responsabilité

Nous n'excluons ni ne limitons d'aucune façon notre responsabilité là où il serait illégal de le faire. Cela comprend la responsabilité en cas de décès ou de préjudice personnel causé par notre négligence ou celle de nos employés, agents ou sous-traitants, et en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse. Même si vous pouvez habituellement accéder en tout temps au service, des réparations, des mises à jour et la maintenance de nos systèmes pourraient entraîner l'indisponibilité du service ou le ralentir pendant un certain temps. Nous ne serons en aucun cas responsables envers vous si vous subissez une perte dans telles circonstances, car vous devriez être en mesure de nous fournir des directives ou d'obtenir les renseignements par d'autres moyens, par exemple en nous appelant ou en vous rendant dans l'une de nos succursales. Sous réserve des dispositions en matière de responsabilité de toute autre condition (définies cidessous), si un problème dont nous sommes responsables survient, nous vous indemniserons de vos pertes directes, mais nous déclinons toute responsabilité eu égard à certains aspects imprévisibles ou qui échappent à notre contrôle, par exemple des conditions météorologiques extrêmes, un conflit armé, l'utilisation de votre part d'un appareil, de matériel ou d'un logiciel endommagé, corrompu ou non fonctionnel pour accéder au service, ou notre incapacité à fournir le service (ou une partie du service) en raison d'une action ou de l'inaction d'un tiers approuvé. Vous convenez de ne pas utiliser le service à des fins commerciales et vous nous dégagez de toute responsabilité à votre égard en cas de perte de profit, de perte de clients, d'interruption des activités, de perte d'occasions d'affaires ou de pertes ou dommages indirects ou consécutifs attribuables à votre utilisation du service.

3. Tiers approuvés

La HSBC n'est nullement responsable des services rendus par des tiers approuvés. Les tiers approuvés sont les seuls responsables des services qu'ils vous fournissent, ce qui comprend les systèmes mis à votre disposition pour que vous puissiez consulter les renseignements sur vos comptes liés à la HSBC. Mis à part la communication des renseignements sur les comptes aux termes des présentes, la HSBC n'offre pas de services supplémentaires aux tiers approuvés en vertu du service Accès international, et ne reçoit ni ne vous offre autrement les services rendus par des tiers approuvés. La HSBC n'assume aucune responsabilité à l'égard des services rendus par les tiers approuvés et ne donne aucune garantie quant à ces services ou à leur disponibilité. En demandant à la HSBC de communiquer des renseignements sur les comptes aux tiers approuvés, vous reconnaissez et acceptez qu'une fois ces renseignements transférés, ils deviennent sous le contrôle et la responsabilité des tiers approuvés et que la HSBC n'est nullement responsable du traitement de ces renseignements et n'offre aucune garantie à cet égard.

D. Autres conditions

1. Autres conditions

Les présentes conditions s'ajoutent aux autres conditions ou avis de confidentialité en vigueur avec nous, l'entité de la HSBC qui vous fournit vos comptes liés, ou avec tout tiers approuvé (les «autres conditions») et ne les remplacent pas. Ces autres conditions demeurent pleinement en vigueur.

2. Conflit

Au besoin, les présentes conditions peuvent être traduites dans une langue autre que l'anglais. En cas d'incompatibilité, la version anglaise prévaudra. Dans le cas où les présentes conditions seraient en conflit avec les autres conditions, les présentes conditions prévaudront dans la mesure où elles s'appliquent au service et où elles respectent la loi, les règlements ou tout autre code applicable. Vous ne devez pas effectuer d'opérations qui, en vertu d'autres conditions, sont contraires aux sanctions applicables (y compris si vous êtes une personne des États-Unis ou si vous devez vous conformer aux sanctions de l'OFAC).

E. Divers

- 1. Le service est personnel et vous ne pouvez le céder à quiconque.
- 2. Sauf si nous vous informons du contraire, tous les avis que nous vous donnons ou que vous nous donnez doivent être faits par écrit et peuvent être donnés par courrier électronique sous réserve des mêmes conditions que les autres conditions, telles qu'elles s'appliquent à vous et à nous. De plus, à moins que ce ne soit interdit par les lois, les règlements ou tout code applicable, nous pouvons vous donner un avis par un message diffusé par l'entremise du service ou des services bancaires mobiles ou en ligne de la HSBC.
- 3. Tout assouplissement des présentes conditions de notre part en tout temps n'a aucune incidence sur notre droit de faire respecter les présentes conditions en tout temps.
- 4. Dans le cas où une des présentes conditions est déclarée inopposable, cette disposition sera alors interprétée, dans la mesure du possible, de façon à exprimer l'intention des parties, et toutes les autres dispositions demeureront en vigueur.
- 5. Les présentes conditions constituent l'intégralité de l'entente entre vous et nous au sujet du service.
- 6. Les présentes conditions sont régies par les lois du pays ou de la région où est située l'entité HSBC qui vous fournit le service et par l'entremise de laquelle vous liez vos comptes. Dans la mesure permise par la loi, vous convenez de vous soumettre à la compétence non exclusive des tribunaux de ce pays ou de cette région. Par exemple, si vous utilisez le service par l'entremise des services bancaires mobiles ou en ligne de la HSBC au Royaume-Uni, les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles s'appliqueront.